

26^{ème} Auto-Cross d'Aurel

8^{ème} Sprint Car d'Aurel

6-7-8 septembre 2024

CHALLENGE SEAC

**REGLEMENT
PARTICULIER
CIRCUIT TOUT TERRAIN**



ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Montélimar organise les 6-7-8 septembre 2024 avec le concours de l'AUBERET TT une compétition automobile régionale ou nationale d'auto cross et sprint car intitulée *26èm auto cross d'AUREL et 8èm Sprint Car D'AUREL*

Cette compétition compte pour le Trophée national Auto Cross et Sprint Car, le Challenge SUD EST AUTO CROSS (SEAC) enregistrée sous le N° C69-2024 en date du 22/02/2024

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation numéro **477** en date du 04/07/2024

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° **N19** en date du 05/06/2024.

1.1. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	FAYARD Roland	(licence 30129)
Membre du Collège	DESROCHES René	(licence 1726)
Membre du Collège	PETREQUIN Bruno	(licence 8944)
Directeur de Course	BARRIL Gilles	(licence 309956)
Directeur de Course adjoint	COLOMB Patrick	(licence 12855)
Directeur de Course adjoint arrivée	BRETAR Jean Luc	(licence 134776)
Directeur de course adjoint départ	DUBUISSON Bernard	(licence 179060)
Directeur de course adjoint grille	SAPIN Jacques	(licence 5008)
Directeur de course stagiaire (grille)	AILLOUD Garry	(licence 318519)
Directeur de course stagiaire (grille)	GIACOMONI Christian	(licence 47046)
Directeur de course stagiaire (grille)	HENRY Jean François	(licence 12034)
Directeur de course stagiaire (entrée piste)	JONDET Daniel	(licence 3979)
Panneautage	BECT Stéphane	(licence 43628)
Commissaire Technique responsable SEAC	JACQUET Nicolas	(licence 196544)
Commissaire Technique	BOUVERAT Bernard	(licence 7392)
Commissaire Technique	FAYARD Jean Luc	(licence 17626)
Commissaire Technique	COTE Yves	(licence 169410)
Commissaire Technique	CANEL Jean Louis	(licence 50539)
Commissaire Technique	CHABAUD Claudine	(licence 156447)
Chargé des relations avec les concurrents	RECH Martine	(licence 3382)
Chargé des relations avec les concurrents	RIGAUD Thierry	(licence 8516)
Chronométrateur Responsable SEAC	VELLA Séverine	(licence 207829)
Chronométrateur adjoint stagiaire	BORAO Séverine	(licence 339471)
Chronométrateur adjoint stagiaire	DUMOULIN Florian	(licence 328539)
Responsable des commissaires SEAC	LEBEAU Thierry	(licence 188098)
Responsable de la mise en place des moyens de secours	SARZIER Rémi	
Responsable de la remise en état du terrain	JOLY Bernard	
Responsable du service presse	PRIN Yoann	
Responsable des officiels	VERNET Emilie	
Médecin Chef	Dr FOCKENIER François RPPS 10003265252	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA Montélimar et l'organisateur technique est L'AUBERET Tout Terrain

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du visa
Clôture des engagements	Mercredi 28 août 2024 à minuit (Engagement 150€) Mercredi 4 septembre 2024 minuit (Engagement 200€)
Publication de la liste des engagés	Le jeudi 5 septembre sur internet
Date et lieu de la compétition	Samedi 7 et dimanche 8 septembre Circuit d'AUREL 26340
Vérifications administratives facultatives	Vendredi 6 sept de 17h00 à 19h15
Vérifications administratives obligatoire	Samedi 7 sept de 7h00 à 8h30
Vérifications techniques facultatives	Vendredi 6 sept de 17h00 à 19h15
Vérifications techniques obligatoires	Samedi 7 sept de 7h00 à 8h30
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 6 sept à 18h00 circuit d'AUREL
Briefing obligatoire	1 briefing écrit sera distribué aux concurrents lors des vérifications administratives. 1 briefing oral 15 mn après la fin des essais sur la ligne de départ à l'appréciation du Directeur de course.
Horaire des essais chronométrés	Samedi 7 sept de 8h30 à 12h00
Horaire de la course	Samedi 7 sept de 13h30 à 19h30 Dimanche 8 sept de 8h00 à 18h30
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Dimanche 8 sept sur le circuit à la fin de chaque finale

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 7 sept de 7 h00 à 8h30 sur le circuit d'AUREL.

La liste provisoire des pilotes engagés pourra être consultée sur le site internet « engagés sport »

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements se feront via la plateforme internet « engagé sports »
<https://www.engage-sports.com/>

Dans le cas d'un règlement par chèque, il devra être envoyé à l'adresse suivante :

L'Auberet Tout Terrain – Chez M. MURE Bastien

870 rue de la République 07430 DAVEZIEUX

Tél : 06 99 71 96 46 Mail : bastienmure@hotmail.com

Suivant l'art 3.2 de la Réglementation Générale Auto-Cross et Sprint-Car 2024 ; "La date limite des engagements est fixée au mercredi précédant la compétition" le mercredi 4 septembre à minuit.

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à : **150 € jusqu'au mercredi de la semaine avant la compétition (28 aout 2024) et 200€ le mercredi avant la course (4 septembre 2024)** pour toutes les divisions.

En cas de non-participation d'un pilote à une compétition et quel que soit son statut, il devra annuler son engagement sur la plateforme « engagé sports » **au plus tard l'avant dernier mercredi minuit** de chaque compétition. Dans ce cas, le montant de l'engagement sera remboursé au pilote. Au-delà de cette date, l'engagement sera validé et le montant restera acquis à l'organisateur.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture (*ne*) pourra (*pas*) être pilotée par DEUX pilotes

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les pilotes **Sprint-Car** sont admis à participer avec un titre de participation **TPRT** et les pilotes **AUTO-CROSS** sont admis avec un titre de participation **TPNT**

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Pas de publicité obligatoire

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit de AUREL – 26340.

Il est long de : 990 mètres et **le circuit a été homologué pour une largeur est de 12 à 15 mètres.** Le circuit a été agréé par la F.F.S.A. sous le n° **26 05 21 0482 AC Nat 0990** du 16 Juillet 2021.

6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Conforme à la réglementation générale Auto-Cross et Sprint-Car 2024.

Le tableau d'affichage sera situé à *l'entrée du parc pilotes*. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents (rdc de la tour de contrôle) Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition au numéro de téléphone suivant : 06 82 66 14 62

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. ESSAIS

(Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint car).

7.1.2. ESSAIS CHRONOMETRES

A partir de 8h30.

A l'issue de la séance d'essais un classement sera établi et tiendra compte du meilleur temps sur un tour obtenu par chaque pilote dans la séance d'essais. En cas d'ex aequo, les pilotes seront départagés par leur second meilleur temps réalisé sur un tour dans la séance d'essais.

7.2. BRIEFING

Briefing : Un briefing écrit sera distribué aux concurrents lors des vérifications administratives.

Un briefing oral pourra être organisé 15 mn après la fin des essais, sur la ligne de départ.

Présence de tous les pilotes obligatoires. Tenue correcte exigée

7.3. COURSES

Déroulement de l'épreuve : Art.7.3.1 / 7.3.1.1 / 7.3.1.2 / 7.3.1.6 / 7.3.4.2 / 7.4 / 7.5

Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint car 2024

7.6. PARC FERME FINAL

(Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint car).

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.3. COUPES

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu *sur le podium à l'arrivée de chaque finale.*

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 9

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs poudre (ABC) 6 kg

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve. : 18

11.2. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non